



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 avril 2021

Compte-rendu

L'an deux mil vingt et un, le jeudi quinze avril à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué en date du 9 avril 2021, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. COLLIN Yoann, Maire.

Etaient présents : M. COLLIN Yoann, Maire, Mme BOITOUT Marie ; M. LEGOIS Yannick ; Mme AUGUSTIN Natacha ; Mme BEAUDRY Virginie, M. BELLET Dany, M. BERRUBE Fabrice, M. CARPENTIER Stéphane, M. FLAMANT Laurent, M. LECONTE Yannick, Mme LEGOIS Maguy, Mme MASSIEU-PICARD Myriam, Mme SAVOYE Emilie et Mme BOULAIS Dominique, formant la totalité des Conseillers en exercice.

Absent excusé : 1

M. Benoit LAUTAR (en visioconférence) a donné son pouvoir à M. Stéphane CARPENTIER

Membres en exercice : 15

présents : 14 votants : 15

Secrétaire de séance : Natacha AUGUSTIN

A 18H32, Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte.



Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 8 avril 2021

Le compte-rendu de la séance du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité des voix.

2021-021

ADHESION DE SAINT-VALERY-EN-CAUX AU SDE76

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76) est un établissement public de coopération intercommunale en matière de gaz, électricité et transition énergétique.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Stéphane CARPENTIER, représentant de la commune au SDE76 : le Syndicat soumet en effet à l'approbation du Conseil municipal de Tourville-sur-Arques l'adhésion de Saint-Valéry-en-Caux. Il faut en effet l'avis de l'ensemble des communes déjà adhérentes au SDE pour accepter ou refuser un nouveau membre. La commune de Saint-Valéry-en-Caux ne signale pas de travaux conséquents futurs et s'engage à payer sa cotisation comme chacun des membres du SDE. Autrement dit, le budget du SDE76 ne sera pas impacté par l'arrivée de cette commune en son sein. Monsieur le Maire précise alors ceci : plus il y a de communes, plus il y a de cotisations et plus il y aura de subventions. Il émet alors un avis favorable et enjoint le Conseil municipal à se prononcer à son tour.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de ce nouveau membre.

Monsieur le Maire remercie le travail d'équipe des adjoints et des conseillers municipaux dans la préparation du budget primitif 2021. Il remercie aussi le service financier et Caroline LEBON.

Monsieur le Maire rappelle que les budgets, de manière générale, sont impactés par la crise sanitaire. Cette année donc, le budget de Tourville-sur-Arques est sobre, ce qui permettra à la commune d'avoir davantage de marge de manoeuvre pour les années à venir.

Il passe ensuite la parole à Madame Emile SAVOYE. Elle présente le document du budget « par nature », après avoir rappelé qu'un budget reste prévisionnel et que, bien entendu, des imprévus sont toujours possibles.

Après lecture du chapitre *Informations générales* (1291 habitants à Tourville), les *Informations financières* montrent les frais fixes en rapport avec la moyenne nationale. Ainsi, il est constaté que les dépenses de la commune sont inférieures à la moyenne nationale, de même qu'elle n'est pas particulièrement endettée au regard de la moyenne nationale, ce qui est positif.

Le budget de fonctionnement (965 104,04 €) est constitué des dépenses courantes tandis que le budget d'investissement (292 344,54 €) est utilisé pour des travaux (échelonnés ou non sur plusieurs années). Le total des dépenses est donc de 1 257 448,58 €.

S'agissant de l'endettement de la commune, Monsieur le Maire rappelle que deux prêts importants - contractés en 2014 - s'étalent jusqu'en 2028. Leur remboursement est variable selon les annuités. Lors de l'entretien qu'il a eu avec Monsieur Jean-Marc LACIRE, Receveur de la Trésorerie de Dieppe, celui-ci suggérait de rembourser par anticipation ces emprunts, suggestion à laquelle Monsieur le Maire adhère totalement.

En effet, le prêt souscrit pour le bâtiment communal se termine en janvier 2025. La commune a renégoциé en 2020 cet emprunt : le taux d'emprunt est alors passé de 4,30% à 0,60%, permettant une baisse significative des intérêts (de 10000 € à 2700 €...). Quant aux crédits effectués auprès du SDE, ils vont être prochainement renégoциés afin d'en diminuer la durée. Ce qui conduira à un désendettement total de la commune courant 2025.

L'objectif, souligne Monsieur le Maire, est de travailler assidûment au désendettement de la commune de sorte que la commune puisse par la suite procéder à la réalisation de différents ouvrages et de retrouver une nouvelle capacité d'emprunt.

Monsieur le Maire repasse la parole à Madame Emilie SAVOYE pour une présentation du budget « par chapitres ».

S'agissant des recettes d'investissement (alimentées par les fonds propres et subventions essentiellement), Monsieur le Maire escompte l'octroi de subventions plus conséquentes cette année en raison du Plan de Relance de l'Etat dont l'un des axes majeurs est la transition écologique.

Quelques précisions sont ensuite apportées concernant certaines charges à caractère général :

- En vertu de la loi de finances 2020, ce n'est plus la commune qui indemnise le Receveur, mais l'Etat.

- Une provision supplémentaire est prévue cette année pour les aînés qui prendra la forme d'un repas et de paniers (poste budgétaire « fêtes et cérémonies ») si la crise sanitaire le permet.

Une provision supplémentaire pour le poste « catalogue et imprimés » (2000 €) est également prévue cette année : elle permettra une refonte des outils de communication de la commune.

Monsieur Laurent FLAMANT interroge Monsieur le Maire sur le montant des recettes qu'il estime « un peu justes » par rapport à l'exercice précédent. Monsieur le Maire répond que le budget doit être le plus «ajusté» possible et que les recettes ne doivent pas être surévaluées. Quant aux dépenses, elles doivent être au plus près du réel sachant par ailleurs que l'impact de la crise sanitaire doit être pris en compte : en raison du télétravail, les Tourvillais récupèrent leurs enfants le midi et plus tôt le soir, ce qui a entraîné une baisse des dépenses de cantine et de périscolaire.

Madame Dominique BOULAIS évoque ensuite la ligne de trésorerie : cette ligne a été supprimée par rapport au budget de l'exercice précédent. Monsieur le Maire explique être opposé à une telle ligne, à l'instar d'autres maires de communes alentour. Non seulement cette ligne n'est pas obligatoire, mais sa suppression permet une gestion plus rigoureuse des finances de la commune.

S'agissant du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), Monsieur le Maire précise que la commune pourra récupérer 16000 €. Pour rappel, cette dotation est versée aux collectivités territoriales et est destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

Il est ensuite question des logements sociaux (Sodineuf). Les communes ont l'obligation de proposer des logements sociaux. En contrepartie, elles doivent se porter garantes auprès de la CDC (Caisse des Dépôts et des Consignations). Une fois cette formalité effectuée, la commune peut directement gérer les logements dont elle dispose sur son territoire (sur trois zones à Tourville).

Puis, Monsieur le Maire aborde les investissements à réaliser :

- Le vitrail de l'église Saint-Martin : les travaux n'ont pas encore été réalisés. Madame Dominique BOULAIS souligne que la commune a déjà perçu l'argent des assurances. Monsieur le Maire répond que la commune attend la visite de l'Architecte des Bâtiments de France et que la DRAC serait susceptible de financer ces travaux à hauteur de 20% ; qu'en conséquence, le retard pris est plutôt de bonne augure.
- Concernant le cimetière, le travail a bien avancé. Les travaux seront terminés d'ici la fin du printemps et le colombarium arrive début mai.
- S'agissant des écoles, l'achat de différents meubles (2500 €) remplace le coût du projet pédagogique ; le bilan énergétique des bâtiments communaux a été évalué à 2000 € ; des ordinateurs et tablettes seront achetés à hauteur de 4500 € dans le cadre du projet Ecole numérique (ces achats n'ont pas été possibles l'an dernier) et la peinture au sol a été estimée à 1000 €.
- Les terrains d'honneur et d'entraînement de foot seront ré-engazonnés (devis Socodip), tandis que des provisions sur travaux (1500 €) sont destinées à l'entretien du stade.
- D'autres investissements sont listés : l'abribus (1500 €) ; le parc de jeux (30000 €) ; la chaudière de la mairie (29000 €) ; les poubelles et cendriers (1500 €) ; la réfection de la voirie de l'allée des Fardiens (36000 €) ; le balayage des routes (7000 €) ; le budget consacré à l'élagage des arbres est restreint en raison d'économies à réaliser sur ce poste : pour les arbres situés en hauteur, la commune fera appel à une société, pour le reste à élaguer, le personnel communal pourra s'en charger ; le contrôle du débit sur les divers points d'eau et des bornes incendie ; les travaux de maintenance et de signalisation ; une provision est prévue pour l'achat de petit matériel pour le service technique ; enfin, 10000 € sont provisionnés pour l'achat d'un camion-plateau qui sera fort utile pour l'équipe technique de la commune.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021.

Communications diverses

- Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir venir signer le document en annexe au budget 2021 intitulé « arrêté et signatures » afin qu'il soit adressé, accompagné des délibérations du présent compte-rendu, à la sous-préfecture de Dieppe. Une convocation leur sera adressée en ce sens.
- Monsieur le Maire indique que les élections régionales et départementales sont reportées aux 20 et 27 juin 2020.



Prochain Conseil municipal : Mardi 8 juin 2021 à 18h30 à la mairie.

Les différents points de l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil municipal à 20h18.